

PROMULGATION

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1047-199

Avis est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance régulière du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 5 février 2007 :

RÈGLEMENT 1047-199 :

Règlement modifiant le règlement de zonage 1047 pour remplacer la zone CA-G (commerce de voisinage, un ou deux étages, entreposage de type 2, un logement permis à l'étage) par la nouvelle zone CA-14 (commerce de voisinage à l'exclusion des restaurants, un ou deux étages, entreposage de type 2, un à trois logements permis à l'étage) sur le lot 1 843 192 du cadastre du Québec, au 14200, boulevard Gouin ouest

Ce règlement a été approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal lors de sa séance tenue le 28 février 2007 tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré le 28 février 2007.

Le présent règlement est entré en vigueur le 28 février 2007 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce onzième jour du mois de mars de l'an deux mille sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement et
Directeur du bureau d'arrondissement

/nl